

L'OEB bloque une publication du Comité central du personnel

L'Office européen des brevets (OEB) a bloqué la publication interne d'un article du Comité central du personnel qui critique l'Office en alléguant un comportement fautif envers son personnel.

Dans une lettre au président du Comité central du personnel, Joachim Michels, la directrice des ressources humaines de l'OEB, Élodie Bergot, proposait que le Comité central du personnel « révisé le contenu de la publication envisagée et supprime ou modifie les parties qui sont offensantes pour les personnes ».

Selon la publication du Comité central du personnel : « Les collègues des ressources humaines se comportaient autrefois d'une manière correcte d'un point de vue éthique. De nos jours, ils sont découragés. Les compétences existantes et la critique constructive sont éliminées. Au lieu de cela, des réseaux de suiveurs complaisants sont mis en place pour mettre brutalement en œuvre des politiques qui ne tiennent aucun compte de la responsabilité sociale de l'organisme. »

Dans ce document, le Comité central du personnel s'en prenait une nouvelle fois aux récentes [propositions en matière d'emploi](#) avancées pour l'Office et se demandait si l'actuel président de l'OEB, Benoît Battistelli, n'essayait pas de précipiter la « réforme douloureuse » avant la fin de son mandat.

Il déclarait : « Cette perspective, ainsi que la manière autoritaire et totalement inconsiderée dont cette réforme a été présentée une fois de plus, mettraient fin à tout espoir du personnel d'entrer dans une ère d'amélioration des relations au sein de l'organisation. »

Le Comité central du personnel ajoutait : « Des changements de grande ampleur concernant des groupes de personnel doivent être conçus pour résoudre des problèmes réels et nécessitent une négociation collective, et non une concertation formelle servant d'alibi. »

« L'Office doit redécouvrir le « H » dans la gestion des ressources humaines et son obligation de sollicitude envers les fonctionnaires qui sont entrés à l'Office en pensant que leur emploi serait permanent et que leur travail serait d'intérêt public.

« Il ne faudrait pas permettre au président actuel et à son entourage de laisser l'OEB dans un désarroi total. »

Mme Bergot a refusé une demande de téléchargement de l'article sur la page du Comité central du personnel dans l'intranet, estimant que le document « ne contient pas uniquement des déclarations inexactes, mais aussi des déclarations offensantes, pour ne pas dire diffamatoires contre des responsables et des collègues ».

Mme Bergot a déclaré que l'Office « reconnaît expressément la grande liberté d'expression dont jouissent les représentants du personnel. »

« Les représentants du personnel peuvent commenter, passer au crible et critiquer les réformes, les réorganisations et les politiques sociales. » a-t-elle affirmé.

Mais elle a ajouté que les « graves accusations [contenues dans les publications concernées], évoquant notamment un prétendu manque d'éthique, du parti pris, une attitude arbitraire, un manquement à l'obligation de sollicitude, des pressions indues et un manque d'humanité ... ne peuvent pas être acceptées et doivent être considérées comme des remises en cause déloyales du professionnalisme et de la dignité des personnes. »

Selon Mme Bergot, « loin de défendre l'intérêt du personnel, ce type de publication, conjugué au compte rendu anonyme que des représentants du personnel font circuler concernant le groupe de travail sur la modernisation du cadre d'emploi suscitent la suspicion et une inquiétude injustifiée parmi le personnel. »

« C'est d'autant plus regrettable qu'en réalité les discussions au sein du groupe de travail ont été très constructives et ont permis un échange de vues pertinent. »

« La direction de l'OEB et moi-même demeurons disposées à discuter du contenu de cette communication avec la représentation du personnel. D'ici là, toutefois, il est demandé au Comité central du personnel de s'abstenir de diffuser cette communication plus avant dans d'autres forums (internes et externes). »

Hier (premier mars), l'Union Syndicale Fédérale a adressé une [lettre](#) aux responsables de l'Organisation européenne des brevets soulignant le caractère, selon elle, « extrême » de la situation et évoquant les « événements choquants » qui se produiraient au sein de l'Office.